

Zone sismique

Construire en zone sismique

La commune des Trois Moutiers est classée en zone sismique Ia, soit une zone de "sismicité très faible mais non négligeable".

Pour que les maisons individuelles résistent à des tremblements de terre, elles doivent répondre à des normes précises en matière de construction.

Ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes aux constructeurs: normes précises en ce qui concerne les fondations, la composition du béton, les dimensions et la conception des fers qui vont constituer l'armature parasismique...

- Les armatures parasismiques

L'armature parasismique donne à la construction en béton l'élasticité nécessaire au bâtiment lors des secousses les plus violentes.

Cependant, on ne peut utiliser n'importe quel fer. Celui-ci doit répondre aux règles Para Sismiques.

- Le béton. Il doit également répondre à la réglementation en vigueur.

Pour en savoir +

<http://www.vienne.pref.gouv.fr/risques-naturels-et-technologiques-du-departement.html>

http://www.prim.net/citoyen/definition_risque_majeur/zonage_sismique_france/home.htm

La plaquette du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur l'aptitude à la construction en zone sismique

<http://www.pays-loudunais.com/construire.pdf>